

LES ATTAQUES

infos



Bulletin municipal - 4^{ème} trimestre 2020 - n°24

édito

Le début du nouveau mandat municipal en 2020 a été, comme partout, impacté par cette crise sanitaire qui s'est abattue sur le monde et qu'aucun scientifique n'avait pu prévoir. Confinés au lendemain des élections, notre Conseil municipal n'a pu voter le budget qu'en juillet.

Nous avons pu lancer les nouvelles actions communales dès la rentrée. Un des premiers projets sur lequel nous avons travaillé est la création d'un cabinet de télé-médecine dans la commune. Accompagné par un personnel soignant, vous pourrez ainsi consulter des médecins généralistes sans rendez-vous, et des spécialistes avec un délai d'une semaine. Nous vous invitons à découvrir le projet plus en détail dans ce numéro. Cette création nous semble essentielle pour apporter un service à tous nos habitants qui peinent à trouver un médecin. Nos dossiers de demandes de permis de construire et de subventions étant engagés, nous espérons pouvoir la concrétiser en début d'année prochaine.

Dans le domaine de l'entretien communal, nous avons engagé quelques travaux de voirie pour réparer l'axe de la Rivière Neuve. Dans les équipements municipaux, la commune a entrepris des travaux de mise aux normes d'éclairage au complexe sportif, ainsi qu'une rénovation des pelouses du terrain de foot.

En ce qui concerne la vie de la commune, l'activité des associations s'est trouvée, de fait, réduite en cette période de restriction sanitaire. La grande fête communale que la nouvelle association « J'habite à L.A » espérait organiser pour la rentrée le 19 septembre a été annulée à la dernière minute par mesures préventives préfectorales.

Nos aînés qui avaient répondu nombreux au nouveau rendez-vous du Club Détente ont également dû se résigner à ne pas renouveler de rencontre par précaution pour la santé de chacun.

La rentrée scolaire est heureusement restée le temps fort du trimestre dernier, avec le retour à l'école de tous les élèves. Mme DUCROCQ la nouvelle directrice a accueilli les 212 enfants et présenté l'équipe enseignante dans les 8 classes de la commune. Les services périscolaires ont réouvert en respectant les règles de distanciation des groupes d'enfants à la garderie et à la cantine. Nos agents communaux sont restés très mobilisés pour la centaine de petits qui profitent de ce service. Les enfants ont déjà pu apprécier plusieurs menus festifs, à l'occasion de la semaine du goût ou d'Halloween, avec de succulentes recettes préparées sur place, comme chaque jour, avec des produits locaux.

Mais le 29 Octobre, la deuxième vague de COVID 19 entraînant une situation sanitaire très critique a amené le Gouvernement à reprendre des mesures de confinement, prévu à l'heure où nous rédigeons, jusqu'au 1er décembre. Et nous ne pouvons, dans ce contexte d'épidémie galopante, que vous inciter à la plus grande prudence.

Comme au printemps, nous avons remis en place notre permanence téléphonique pour prendre des nouvelles de nos habitants les plus vulnérables, afin de maintenir le lien social, et de nous assurer qu'ils ne manquent de rien. Si vous vous trouvez dans une situation d'isolement, ou si vous craignez que certaines personnes soient isolées, nous vous invitons à appeler la mairie pour établir un contact.

Mais dans ce contexte très compliqué, pour conclure sur une note positive, vous pourrez apprécier dans ce numéro le dynamisme de nos entreprises locales qui font la renommée de la commune. Je vous invite surtout à soutenir les commerces qui ont dû fermer au public mais qui assurent une partie de leur activité en livraison sur commande.

Et enfin, comme vous avez déjà souvent démontré votre solidarité et votre générosité, nous vous invitons à relever le challenge de l'année dernière : grâce à vos dons, c'est notre commune qui a collecté le plus de denrées dans le Calaisis au profit de la Banque alimentaire en offrant plus d'1 tonne de produits. Nous vous donnons donc RV les 27 et 28 novembre à la mairie et le 29 matin à Intermarché.

Le Maire, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE



Soyons prudents !

SOMMAIRE

- La vie communale 2
- Crise sanitaire 7
- À l'école 8
- La vie des assos 10
- Agenda 10
- Tribune 11
- Civisme 11
- Infos pratiques 12
- Clin d'oeil 14
- Grand Calais Terres & Mers 14
- État civil 15
- Hommage 15
- Connaissez-vous 16

GRAND
CALAIS



• CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2020

Absents excusés : C. ANSEL (pouvoir à V. SEYS), E. LASSALLE (pouvoir à N. DENIELE), E. MERCIER (pouvoir à PL. LEFEBVRE), A. PEENAERT (pouvoir à O. CORDIER), P.J. VASSEUR (pouvoir à E. KRASINSK)

• Formation des élus

L'accès à la formation pour les élus locaux est renforcé par de récentes évolutions législatives. Une enveloppe de 1220 € est consacrée à ces frais de formation (déplacement, hébergement, restauration). Les frais d'enseignement et la compensation de la perte de salaire ou revenus est plafonnée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat.

Tous les élus disposent en plus d'un Droit Individuel à la Formation, il est de 20h par année complète de mandat, cumulables sur toute la durée du mandat.

• Désignation d'un correspondant défense

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié du ministère des armées pour les questions de citoyenneté, de recensement et de devoir de mémoire. Le conseil désigne Éric LASSALLE.

• Cabinet de télé-médecine (voir page 3)

• Finances

- Demande de fonds de concours à l'agglo - Éclairage du complexe sportif (voir page n°4)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles HT

Projecteurs terrain de football	3 840,00 €
Projecteurs intérieurs salle de sports	15 731,00 €
Projecteurs extérieurs de la salle de sport	2 633,00 €
TOTAL HT	22 204,00 €

• CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

Absents excusés : N. DUVIEUXBOURG (pouvoir à N. DENIELE), PL. LEFEBVRE (pouvoir à V. SEYS), J.P VASSEUR

• Cabinet de télé-médecine - Modification du plan de financement

Dépenses prévisionnelles HT

BORNE DE TELECONSULTATION	30 400,00 €
BATIMENT MODULAIRE	45 516,00 €
GRUTAGE	800,00 €
EXTENSION DES RESEAUX - eau potable, assainissement, électricité,	5 187,83 €
TELECOM FIBRE	1 874, 73 €
MOBILIER	642,40 €
DIVERS – fondations – rampe PMR	10 000 €
ARCHITECTE	1 680,00 €
TOTAL	96 100,96 €

Recettes prévisionnelles

Fonds de concours de la communauté d'agglomération	11 000,00 €
Autofinancement	11 204,00 €
TOTAL	22 204,00 €

- Subvention à l'association «J'habite à LA»

L'association «J'habite à L-A» organise la fête communale les 19 et 20 septembre, en collaboration avec la municipalité. La quasi-totalité des associations participera à l'événement en proposant des animations gratuites. Les dépenses engagées par la commune seront identiques aux années précédentes : le feu d'artifice et les installations électriques (compteur forain et extension temporaire).

Le Conseil décide (15 POUR et 4 abstentions) d'accorder une subvention de 1 600 € pour financer les concerts, spectacles et animations.

• Remboursement des avances pour les locations de la salle polyvalente annulées à cause de la crise sanitaire

Le Conseil décide de procéder au remboursement pour 2 locations.

• Convention avec la 5e section des waterings - Restauration des berges du watgang du Vinfil

La 5e section des waterings envisage de réaliser des travaux de restauration des berges pour réparer les palplanches. La commune étant propriétaire de la voirie et des berges, il est proposé de partager les frais à 50% avec les waterings. Le coût des travaux s'élève à 10 680 € HT, soit 5 342 € HT à la charge de la commune.

Recettes prévisionnelles

DEPARTEMENT		
- Innovation territoriale	38 440,38 €	40%
- FARDA	28 830,29 €	30%
AGGLOMERATION	9 600,00 €	10%
COMMUNE	19 230,29 €	20%
TOTAL	96 100,96€	100%

• Remboursement des arrhes versées pour les locations annulées à la salle polyvalente

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel, le Conseil décide de procéder au remboursement des arrhes versées pour 2 locations.

• Retrait de la délibération accordant une subvention à l'association «J'habite à L-A»

Le conseil avait attribué une subvention de 1 600 € à l'association pour organiser la fête communale les 19 et 20 septembre. Suite à son annulation, le conseil décide de retirer la délibération accordant cette subvention.

• Tarifs des services périscolaires

Les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 imposent une gestion rigoureuse des inscriptions des enfants aux services périscolaires, afin de respecter toutes les mesures barrières. Néanmoins, nos services sont régulièrement confrontés au problème de non-inscription des enfants. Nous prenons évidemment les enfants en charge, mais l'organisation des services est beaucoup plus compliquée.

Afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants à la cantine et à la garderie, il est proposé d'appliquer le tarif préférentiel quand les parents ont procédé à

l'inscription des enfants, et un tarif majoré quand les parents n'ont pas informé les services de la présence de l'enfant. (voir page n°9)

• Information - Commissaires désignés par la Direction générale des Finances publiques pour la Commission Communale des Impôts Directs

Les membres titulaires sont : A. LEMIERE, P.M. NOREL, O. CORDIER, V. SEYS, A. PEENAERT, S. HONVAULT, C. DUVIVIER et C. JOLY.

Les membres suppléants sont : E. MERCIER, A. BAUDART, A. TREUTENAERE, M. CORDIER, P.L. LEFEBVRE, P. CRUSSARD, S. COUTURIER et A. DUVIVIER.

PROJET DE CRÉATION D'UN CABINET DE TÉLÉMÉDECINE

Dès 2019, la commune a tenté de favoriser l'installation d'un médecin en mettant gratuitement un local à disposition d'un praticien pour ouvrir un cabinet médical. Cette offre, cumulable avec l'aide à l'installation de 30 000 € proposée par GRAND CALAIS, n'a suscité aucune réponse.

En début d'année 2020, la commune a été contactée par un infirmier libéral proposant un dispositif spécifique déployé par un opérateur de télémédecine. Il s'agit d'une plateforme de médecins généralistes et spécialistes consultables à distance via une borne numérique.

• L'accueil du patient

L'infirmier accueille le patient au cabinet pour préparer le dossier administratif avant consultation en saisissant le dossier médical partagé. Dans le bureau voisin, le patient consultera sur la borne via un écran, le médecin de son choix disponible sur la plateforme. Il pourra se faire assister de l'infirmier ou consulter seul en suivant les consignes à distance du médecin.

À la fin de la consultation, le médecin rédige son bilan, son ordonnance et toute autre prescription (arrêt de travail, etc.) puis ces documents sont édités sur la borne. L'ordonnance peut également être transmise par mail à la pharmacie, au choix du patient.

La prise en charge de la consultation et de l'acte infirmier d'accompagnement se fait automatiquement pour le remboursement.

La borne est accessible aux personnes à mobilité réduite et elle est équipée d'outils pour le

diagnostic: une caméra, un stéthoscope, un tensiomètre, une balance, un thermomètre, un dermatoscope (analyse des problèmes cutanés), un oxymètre (mesure de la concentration en oxygène dans le sang), un otoscope (examen du conduit auditif).

La bonne utilisation de ces outils de diagnostic sera facilitée par la présence de l'infirmier pendant la consultation.

Les médecins sur la plateforme seront consultables du lundi au samedi.

Une convention sera signée entre la mairie et l'infirmier pour fixer les horaires d'ouverture du cabinet. C'est lui qui déclenchera la communication avec le médecin depuis le cabinet.

Les RDV avec des spécialistes (pédiatre, dermatologue, ORL, cardiologue, pneumologue, psychiatre, gériatre, naturopathe et diététicien) pourront être fixés avec un délai de 2 jours à une semaine.

L'infirmier pourra également se déplacer à domicile pour une téléconsultation par ordinateur.

En aucun cas, il assurera des soins infirmiers sur la commune. Sa seule mission sera centrée sur l'accueil de la téléconsultation.

• L'installation physique de la borne de Télémédecine

Renseignements pris sur le dispositif implanté



dans d'autres communes, nous avons retenu le projet d'installation d'un bâtiment modulaire sur le parking de la mairie, aménagé avec : salle d'attente, sanitaires, bureau pour l'accueil infirmier, bureau pour la borne de téléconsultation, circuit d'entrée et de sortie qui évite tout croisement des patients.

Afin d'obtenir le permis de construire définitif, il nous faut satisfaire aux règles d'urbanisme qui imposent un type de matériau à utiliser, d'autre part, la construction doit satisfaire à la norme RT 2012. Notre modulaire a donc évolué sur une construction durable : un bâtiment à ossature et bardage bois énergétiquement performant. Composé à presque 80% de bois, ce type d'équipement permettrait d'inscrire le projet dans une démarche de développement durable, et de disposer un bâtiment supérieur à la RT 2012.

• Le budget de cette opération : 96 100,96 €

Nous sollicitons des subventions départementales et un fonds de concours à l'agglo.

TRAVAUX RUE DE LA RIVIÈRE NEUVE

Initialement prévue début Octobre, la réfection de la voirie, rue de la Rivière Neuve a été reportée à plusieurs reprises à cause des intempéries. C'est finalement dans la semaine du 26 au 30 que l'entreprise Hembert TP a pu commencer. La finition des réparations s'est déroulée le 4 novembre. Nous remercions les riverains pour avoir accepté la gêne occasionnée.

Nous envisageons pour leur sécurité de réduire la vitesse de circulation sur cette route communale très fréquentée. Un arrêté sera pris prochainement, suivi de la pose d'une signalisation routière



• ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

La commune procède en 2020 à la rénovation des équipements sportifs.



L'éclairage du complexe sportif et du parking

L'éclairage de la salle de sport n'était plus adapté et ne respectait pas les normes demandées par la Fédération de Basket pour les compétitions en championnat régional dans lequel ont été promues 2 équipes du club attaquois (féminine et masculine). La municipalité a donc entrepris d'installer des projecteurs à LED permettant un éclairage de 500 LUX sur l'ensemble du terrain et a procédé à l'installation de 2 nouveaux paniers de basket.

L'éclairage a également été rénové à l'extérieur de la salle pour la sécurité sur le parking.

Sur les terrains de foot

L'éclairage des terrains sera lui aussi rénové. Les luminaires au sodium seront remplacés par des projecteurs à LED, plus performants et plus économiques. Les deux terrains de foot ont été aérés. Sur le terrain d'honneur, le gazon a été replanté et de nouveaux filets ont été installés.

DISTRIBUTION DU COLIS DES AÎNÉS

La distribution des colis des aînés est programmée le vendredi 18 décembre. Comme l'année dernière les aînés ont eu le choix entre un colis ou des bons d'achat à valoir dans les commerces partenaires de la commune. Le colis contiendra des mets permettant de préparer un repas de fête. Ce colis sera composé exclusivement de produits provenant de fournisseurs locaux (Intermarché, la boucherie MATRIGHEM, la boulangerie DEJONGHE et la Cafétoria).

En raison des contraintes sanitaires, le jour de la distribution il faudra impérativement se présenter à la permanence indiquée sur le courrier reçu.

• LE RECENSEMENT

Le recensement sur notre commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

À quoi sert le recensement ?

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise tous les 5 ans le recensement de la population pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Les données permettent de définir la participation de l'État au budget des communes, de calculer le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies ou encore de prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, moyens de transports...)

Comment se passe le recensement ?

L'agent recenseur, recruté par la mairie et formé par l'Insee, se présente à votre domicile et vous remet :

- Une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement
- Autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle
- Une notice explicative

L'agent recenseur revient récupérer les papiers complétés quelques jours plus tard, sur rendez-vous que vous aurez convenu ensemble. Vous pouvez également les renvoyer directement à la mairie.

Est-il obligatoire de répondre ?

Oui, la réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951). En cas de refus, vous recevez une mise en demeure adressée par votre mairie en lettre recommandée. Si vous persistez, la loi prévoit que vous pouvez être sanctionné d'une amende de 38 €.

En contrepartie de ce caractère obligatoire, l'Insee assure la confidentialité



des informations. Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Comment reconnaître un agent recenseur ?

L'agent recenseur possède une carte tricolore signée par le Maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

Privilégiez Internet

L'agent recenseur vous ayant déposé la notice, vous pourrez répondre à l'enquête de recensement en ligne. Dans ce cas, toutes les personnes du foyer doivent faire de même. Il faudra se connecter sur le site le-recensement-et-moi.fr saisir les identifiants présents sur la notice et remplir le questionnaire. Si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception vous confirmant la prise en compte de vos réponses.

Et si vous avez une résidence secondaire ?

Vous devez vous faire recenser dans votre résidence principale. Si un agent recenseur vous contacte dans votre résidence secondaire, vous n'avez pas à répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique «vos questions» sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Nous vous prions et vous remercions par avance de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.

La mairie recrute 5 agents recenseurs, les candidatures, CV et lettre de motivation sont à déposer en mairie ou à envoyer par mail mairie@lesattaques.fr
Date limite de réception des candidatures le 1er décembre 2020

• À LA MÉDIATHÈQUE

AVEC LA RENTRÉE, REPRIS DES ATELIERS LE MERCREDI MATIN

Les petits Attaquois ont repris le chemin des ateliers organisés une fois par mois par la médiathèque. Le premier s'est déroulé le mercredi 9 septembre avec un petit clin d'œil à la rentrée des classes : Les enfants ont créé un pot à crayons en forme de chien. Le mercredi 7 octobre, c'est sur le thème des animaux d'automne que les enfants ont réalisé une chouette et un renard en volume, découpés dans du carton.

Au retour des vacances de la Toussaint, l'atelier « Rêver un peu, beaucoup... » a dû être annulé en raison du confinement. Cependant nous prévoyons de diffuser sur notre site Internet le tuto de cet atelier.

Claudie et Véronique préparent les modèles et patrons, elles guident les enfants pendant les séances, tout en laissant la part belle à leur créativité.



Rappel : Les ateliers sont proposés aux enfants de la commune, accompagnés d'un adulte. Pour y participer, il faut désormais s'inscrire en mairie au 03.21.82.29.76 ou sur mairie@lesattaques.fr

Attention le nombre de places est limité en raison des mesures sanitaires.

LES PROCHAINS ATELIERS

Le 9 décembre « En route vers la magie de Noël », réalisation d'une couronne.

Le 13 janvier « Comme un arc-en-ciel », fabrication d'un hexafléxagone plus communément appelé cocotte en papier.

Le 10 février « Préparons-nous pour le carnaval », création d'un masque.

RENTRÉE LITTÉRAIRE À LA MÉDIATHÈQUE !

La rentrée littéraire est un moment très attendu par les lecteurs pour découvrir les nouveautés. C'est sur la base de la sélection des libraires que la médiathèque s'est enrichie de 22 nouveaux romans, parmi lesquels Nickel Boys de Colson WHITEHEAD qui a obtenu le prix Pulitzer ou encore Âme brisée d'Akira MIZUBAYASHI qui a cumulé plusieurs prix, celui des libraires 2020, de la culture et bibliothèque pour tous 2020, des lecteurs et écrivains du sud 2020...

Vous pourrez aussi découvrir d'autres titres de cette rentrée littéraire :

- *Les secrets de ma mère* de Jessie BURTON
- *Avant les diamants* de Dominique MAISONS
- *Les dédicaces* de Cyril MASSAROTTO
- *Buveurs de vent* de Franck BOUYASSE,
- *Les graciées* de Kiran MILLWOOD HARGRAVE
- *Glory* d'Élisabeth WETMOR
- *Histoire de la nuit* de Laurent MAUVIGNIER
- *Le sel de tous les oublis* de Yasmina KHADRA
- Sans oublier *Le crépuscule et l'aube* de Ken FOLLETT qui intègre la saga des Piliers de la Terre
- *Les Aérostats* d'Amélie NOTHOMB
- *Sidamarinck* le premier roman méconnu de Guillaume MUSSO, sorti en 2001 et réédité en 2020.



Avec le confinement la médiathèque est fermée.

Nous diffuserons la date de réouverture, à laquelle vous pourrez réserver ces nouveautés.

DANS LE RAYON JEUNESSE

Pour éveiller et faire rêver les plus jeunes, la médiathèque a fait l'acquisition de plusieurs ouvrages destinés aux enfants et aux adolescents. Voici quelques titres qui donneront à coup sûr l'envie de pousser les portes de la médiathèque pour vivre de belles aventures...

- *Confinés, déconfinés* de Catherine DOLTO
- *Les aventures de Paddington et Halloween*
- *Au lit, petite licorne c'est Noël*
- *Pokémons* dans la collection Bibliothèque Verte
- *Un Cow-Boy dans le coton le dernier Lucky Luke*
- *NEO* le premier roman Michel BUSSI destiné aux ados

DU CÔTÉ DES MAGAZINES

Pour les curieux, les jardiniers, les bricoleurs... de nouveaux magazines vont faire leur entrée d'ici quelques semaines : Géo, Mon jardin ma maison, Paris Match, Que choisir, Trente millions d'amis.



AVIS AUX TINTINOPHILES !

La médiathèque a fait l'acquisition de la collection des albums des aventures du plus célèbre des reporters belges... Tintin !

À une époque où n'existait ni la télévision, ni les magazines de grands reportages, les aventures de Tintin ont été une véritable initiation à la géographie pour les jeunes (et les moins jeunes). À travers les pérégrinations du petit reporter belge, beaucoup ont eu une fenêtre sur les paysages du monde, des dunes du Sahara aux glaciers himalayens en passant par les forêts d'Amazonie ou encore les landes d'Écosse. Depuis 1929, Tintin transporte ses lecteurs dans des aventures palpitantes... À travers ces 24 albums, découvrez ou redécouvrez les personnages hauts en couleurs comme le capitaine Haddock, les Dupond et Dupont, le professeur Tournesol, Bianca Castafiore, Sépharin Lampion, les généraux Tapioca et Alcatraz, le colonel Spoons, Tchang Tchang-Jen, le docteur Müller... sans oublier le fidèle Milou !

LA MÉDIATHÈQUE ET LA CRÈCHE POM D'API

Dans le cadre du partenariat entre la médiathèque et la crèche, chaque mois, des bénévoles accueillent les petits. La première rencontre s'est déroulée le jeudi 15 octobre. Odile CORDIER, adjointe à la médiathèque et Anne GIRAULT, l'une des bénévoles, ont raconté une histoire aux enfants. En plein apprentissage de la propreté, les petits ont découvert les aventures d'un petit ours qui doit quitter sa couche pour aller sur le pot.

C'est dans le dortoir de la crèche que les petits ont été captivés par l'histoire du Nounours.



PROJET DE CHORALE

Vous avez envie de chanter ? La médiathèque met en place un atelier où vous pourrez rencontrer tous les amateurs de chant. Une chef de chœur guidera le groupe pour interpréter tous les registres que les participants choisiront ensemble. Variétés, chants traditionnels, etc.

Pour intégrer la chorale, pas de condition d'âge, seulement l'envie de se retrouver et de chanter. Une réunion d'information devait se tenir le vendredi 23 octobre, elle a été reportée en raison des restrictions sanitaires. Elle sera reprogrammée dès que possible.

La réunion aura pour but de recueillir les envies de chacun afin d'établir une programmation et un rythme de répétition.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à contacter la mairie pour laisser leurs coordonnées. 03.21.82.29.76

La situation sanitaire a continué de se dégrader et le virus est dangereux. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19. Depuis le 30 octobre nous sommes de nouveau confinés et dans un premier temps pour 4 semaines. Par rapport au printemps, l'activité économique n'est pas totalement interrompue, mais le télétravail doit être la norme quand il est possible. Les transports en commun restent opérationnels, l'école, les services périscolaires et la crèche sont ouverts, mais de nombreux commerces ont dû fermer, comme d'autres équipements recevant du public.

Pour les sorties, l'attestation de déplacement est obligatoire.

Le non-respect des consignes de dérogation de

sortie entraîne :

- Première sanction : une amende de 135 €, majorée à 375 € (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention)
 - En cas de récidive dans les 15 jours : une amende de 200 €, majorée à 450 € (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention)
 - Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 € passible de 6 mois d'emprisonnement.
- Les attestations à remplir sont téléchargeables sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Vous pouvez obtenir un modèle imprimé à l'accueil de la mairie que vous recopiez avec le motif

de votre sortie quand vous aurez besoin de vous déplacer.

- Les rassemblements sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 6 personnes sont interdits.
- Obligation du port du masque dans tous les ERP (Ets recevant du public) et les services de transport.
- Depuis lundi 2 novembre, les lieux de cultes peuvent rester ouverts au public mais sans rassemblement (pas de cérémonie)
- Autorisation pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes
- Les mariages civils dans les mairies sont possibles dans le respect de 6 personnes (port du masque, distanciation physique habituelle)

DANS NOTRE COMMUNE

• **Les restaurateurs** ont dû fermer leurs établissements, mais ils assurent des repas à emporter ou à livrer.

- **O'TyNico** : Le restaurant propose tous les midis et soirs des menus à emporter avec trois entrées, plats et desserts au choix. Les menus changeront chaque semaine.

Renseignements et commande au 03.21.82.22.28 ou sur Facebook O'TyNico. Un service de livraison est instauré le soir et les week-ends sur Les Attaques et aux alentours sous conditions.

Dans les semaines à venir le restaurant affichera ses menus festifs à emporter pour les fêtes de fin d'année.

- **Le Relais des Attaques** : L'équipe du restaurant propose des plats cuisinés à emporter du mardi au dimanche midi. Un service de livraison est mis en place sous conditions de distance. Renseignements et commande au 03.21.82.27.51

Retrouvez les menus proposés et suivez l'actualité sur Facebook : Le Relais Des Attaques.

- **Au chalet** : L'établissement reste ouvert pour la vente du tabac et des jeux. Les nouveaux horaires sont du lundi au vendredi de 8h à 13h30, samedi et dimanche de 9h30 à 13h30.

- **Au Café du Pont d'Ardres** : La vente du tabac, des jeux, de la presse et de l'épicerie est assurée du lundi au vendredi de 7h à 13h et de 15h à 20h, le samedi et le dimanche de 8h à 13h et de 18h à 20h.

- **Un jour, une fleur** : Isabelle HOCHART propose des ventes en Drive ou en livraison. Renseignements et commande sur Facebook « Un jour une fleur – Les Attaques » ou au 06.21.98.61.84

• La Mairie

Les services administratifs de la mairie restent ouverts avec l'accueil du public aux horaires habituels.

Le service technique assure ses missions d'entretien de la commune comme habituellement.

Les mesures de port du masque, de distanciation et de désinfection sont assurées.

• L'Agence Postale Communale

Les agents communaux assurent l'ouverture du bureau de Poste aux heures habituelles.

• À l'école

La rentrée des vacances de Toussaint s'est effectuée dans le cadre des mesures

sanitaires renforcées, en évitant le croisement des groupes d'enfants. Chaque classe a son entrée spécifique.

À la garderie, la commune continue d'appliquer les règles que nous n'avions pas assouplies à la rentrée de septembre par précaution : les enfants sont accueillis par classe.

À la cantine, c'est la même chose, les classes ne se mélangent pas.

• Le complexe sportif

Le stade, la salle de sports et la salle polyvalente sont fermés

• La médiathèque est fermée

• La Cabine à livres est inaccessible

COLLECTE DES DÉCHETS

Les consignes relatives au jet des gants, masques, mouchoirs et autres textiles sanitaires restent effectives, à savoir : ceux-ci doivent être placés dans un sachet avec un système de fermeture opérationnel. Après 24h, ce sachet peut être déposé dans le bac à ordures ménagères.

Les bacs dans lesquels seront trouvés des gants, masques et mouchoirs non ensachés NE SERONT PAS pris en charge par la collecte.

DÉPISTAGE COVID-19 AVEC SYNLAB OPALE

Le laboratoire de biologie médicale SYNLAB OPALE de Blériot-Plage a organisé une matinée de dépistage sur notre commune le lundi 5 octobre. L'unité mobile de prélèvement s'était installée sur le parking de la salle polyvalente. 54 personnes ont été testées, elles ont pu récupérer leur résultat sous 48h.



LE JOUR DE LA RENTRÉE DES CLASSES

Mardi 1er septembre, Mme DUCROCQ, la nouvelle directrice, a accueilli les familles au micro dans la cour de l'école. Après s'être présentée, elle a fait l'appel par classe, en maternelle d'abord. Les enfants ont été emmenés par Mme DEMARET (25 en grande section), Mme LEFRANC (26 en moyenne section), Mme HUE (26 en petite section + 3 chez les tout-petits) avec les ATSEM Christine et Rachel.

L'appel des primaires s'est déroulé ensuite avec l'accueil des enfants par Mme DUCROCQ (24 en CP), M. DEMARET (23 en CE1), Mme ANDRE (29 en CE2), Mme LECOUFFE-DELCROIX (27 en CM1), Melle TOUYON et M. WALLEZ affectés à mi-temps dans la classe des 29 enfants de CM2.

Le Maire, l'Adjointe, et les Conseillers de la commission scolaire ont souhaité une bonne rentrée aux écoliers et aux enseignants. Ils ont offert à chacun une gourde que la nouvelle association « J'habite à L.A » a spécialement fait fabriquer pour les élèves Attaquois. Nous remercions son président Axel DUTRIE et espérons que les enfants en feront le bon usage environnemental attendu.

Depuis le reconfinement, le protocole a été renforcé, avec un accueil à partir de 8h45 et une entrée séparée pour chaque classe.

Pour la classe de Mme HUE l'entrée se fait par la grille côté cimetière, pour Mme LEFRANC par le devant du bâtiment. Pour Mme DÉMARET entrée habituelle des maternelles. Pour Mme DUCROCQ, entrée par le bureau route d'Andres, M. DÉMARET entrée habituelle (grille impasse de la poste). Mme ANDRÉ par la rampe d'accès route d'Andres, Mme DELCROIX par la porte dans la petite allée à droite du cimetière. Pour Mme TOUYON et M. WALLEZ



il faut emprunter la petite allée à droite du cimetière pour accéder à la barrière de la cour du cycle 3.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants dès le CP toute la journée. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.



• À LA CANTINE

On ne peut évoquer la rentrée scolaire sans y associer les services périscolaires proposés pour l'accueil des enfants. Nous sommes très fiers de proposer aux écoliers une cuisine élaborée sur place chaque jour dès 8 heures le matin, pour accueillir à 12h 15 la centaine d'enfants qui déjeunent à la cantine.

L'équipe des agents municipales est composée de Viviane en cuisine et de Anne-Marie, Claudie, Élodie, Sylvie et Véronique, qui assurent le déplacement des enfants entre l'école et la cantine à Près Clocher, qui les servent à table et assurent le nettoyage.

Les menus sont élaborés à la semaine par Léna en mairie, qui passe les commandes et veille aux approvisionnements. Les repas sont préparés en priorité avec des produits provenant de nos commerçants locaux. Ils sont équilibrés et validés par une diététicienne. Chaque semaine les enfants découvrent dans leur assiette un menu végétarien.

ON A CÉLÉBRÉ LA SEMAINE DU GOÛT DU 12 AU 16 OCTOBRE

À l'occasion de la semaine du goût les enfants ont découvert des spécialités régionales dans un tour de France. Une petite escapade culinaire en Bretagne avec potage de poireau, crêpe bretonne, salade et crème au caramel ; en Alsace avec une quiche Lorraine, des Knacks, pommes vapeur, carottes à la crème et fromage blanc de la coopérative d'Alsace ; dans les Hauts de France avec une terrine à l'ancienne, salade, carbonade flamande, frites et tarte au sucre, et en Auvergne Rhône-Alpes avec des carottes râpées, un gratin dauphinois, de la tomme blanche et une pomme.

Les enfants ont apprécié comme toujours, la cuisine de la cantine. Mais sur cette semaine particulière, ils ont adoré le repas alsacien.



LA CANTINE A FÊTÉ HALLOWEEN !

À chaque fête nous proposons aux enfants un menu spécial. Vos enfants vous ont-ils raconté que pour Halloween, une sorcière s'était installée aux fourneaux de la cantine le vendredi 6 novembre ? Elle a sorti de son grimoire un menu terrifiant : Les enfants ont commencé leur repas avec un potage de Shrek, pour le plat principal : des petits serpents et de grosses araignées dans la baignoire de Dracula et pour finir, un dessert hanté ! En réalité ils ont mangé un potage de poireaux, des pâtes et des knacks taillées en forme d'araignée et une crêpe au chocolat.



QUELQUES AVIS PARMIS LES ENFANTS :



Clarence, 5 ans en Grande section

« Je mange à la cantine avec ma sœur Romane. J'aime bien manger ici, aujourd'hui on a eu de la quiche, elle était bonne. J'aime aussi manger de la salade et des saucisses. Je suis content de manger avec mes copains, Anne-Marie et Claudie sont gentilles »



Mayeul, 7 ans en CE1

« Je mange à la cantine depuis que je suis petit. Mes plats préférés sont les spaghettis à la bolognaise et à la carbonara, mes desserts préférés sont les salades de fruits et les glaces. J'adore la cantine car je mange bien et je passe un bon moment avec mes copains »



Sacha, 9 ans ½ en CM2

« Je mange à la cantine depuis que je suis au CP, c'est agréable de passer l'heure du repas avec ses amies. Mon repas préféré c'est les pâtes à la bolognaise, cette semaine c'est la semaine du goût, on découvre des nouvelles saveurs, c'est bien et c'est bon »

À LA GARDERIE



Chaque matin dès 7h30 et chaque soir jusqu'à 18h30, Claudie et Sylvie accueillent les enfants qui fréquentent la garderie. Répartis en groupe, les enfants profitent d'un agréable espace avec des coins détente, lecture, cuisine, garage, jeux de société...

À chaque période Claudie propose un atelier créatif en fonction des saisons ou des fêtes, que les enfants offrent aux parents. Lors de cette première période d'année scolaire, les enfants ont réalisé un photophore en forme de chouette.



LES ATTAQUES




**INSCRIPTIONS
AUX SERVICES
PERISCOLAIRES**

BONNES PRATIQUES & TARIFS
À compter du 2 novembre 2020

✓ **Je procède à l'inscription sur le portail Kanopy City**

Grâce à vos identifiants, vous pouvez procéder à l'inscription ou à la désinscription de vos enfants à la garderie ou à la cantine jusqu'à 7 jours avant le jour d'inscription sur le site du portail. Vous pouvez même les inscrire pour toute l'année scolaire !

<https://www.lesattaques.fr/2-attaques/portail-educatif/inscription.html>

✓ **Je préviens la mairie en cas de changement**

Besoin d'inscrire votre enfant ou d'annuler ? Prévenez-nous par téléphone au **03 21 82 29 76** !

Sous réserve de places disponibles, nous pouvons accepter des inscriptions jusqu'à **17h30 la veille** du jour d'inscription.

Votre enfant est malade ou vous n'avez plus besoin de la garderie ou de la cantine ? Si vous nous prévenez la veille avant 17h30, vous ne serez même pas facturé ! Si votre enfant est malade, prévenez-nous le matin avant 11h et transmettez-nous rapidement un certificat médical pour éviter la facturation du repas.

✓ **Je reçois ma facture chaque mois**

Votre facture est envoyée chaque mois à terme échu, pour comptabiliser les repas de cantine et séances de garderie de vos enfants.

GARDERIE : 1€ la séance CANTINE : 3€ le repas

Vous n'avez pas prévenu que votre enfant fréquenterait la cantine ou la garderie, et il a dû être pris en charge : vous devez vous acquitter du tarif majoré.

GARDERIE : 2€ la séance CANTINE : 6€ le repas





• CLUB DÉTENTE

Le Club Détente a rouvert ses portes le jeudi 10 septembre mais les retrouvailles ont été brèves car suite à l'évolution de l'épidémie, Nelly RIVENET la présidente, a pris la décision, avant le confinement, de ne pas poursuivre les rendez-vous afin de préserver la santé des adhérents.

Pour ces retrouvailles tant attendues, environ 70 personnes s'étaient réunies à la salle polyvalente, où l'espace permettait de respecter la distanciation entre les groupes. Cet après-midi fût l'occasion de jouer aux cartes mais aussi de fêter les anniversaires des adhérents nés en juillet et en août. Les personnes mises à l'honneur ont pu souffler leur bougies avant de partager la tarte.

L'assemblée générale qui était initialement prévue le 5 novembre sera reportée.

LES ARCHERS DES ESTACHES



Dimanche 18 octobre, les archers se sont retrouvés, en observant l'ensemble des mesures barrières, pour le traditionnel Tir du Roy.

Le tir des adultes s'est fait à 30 mètres, pour cette saison le Roy des Archers des Estaches est Alexandre BERNARD.

Et le tir des enfants s'est fait à 12 mètres, le Roy des enfants est Élouan BERNIN.

En parallèle du tir du Roy, Pascal BAUDART, le président, a proposé un challenge remporté par Guillaume CADART (adultes), Anthonin BERNARD (16 ans garçons) et Lydie OUTTERYCK (16 ans filles).

AGENDA

LE DON DU SANG



La collecte annuelle sur notre commune se déroule le dimanche 15 novembre de 8h30 à 12h. En raison des contraintes sanitaires la collecte se fera à la salle polyvalente. Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous sur le site : mon-rdv-dondesang afin que l'équipe de l'Établissement Français du Sang gère au mieux le flux de donneurs. La priorité sera donnée aux donneurs ayant RDV. Plus d'info sur : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

Pour donner votre sang dans les circonstances actuelles :

- Présenter une pièce d'identité (si vous êtes déjà donneur et que vous avez votre carte de donneur, celle-ci suffit)
- Respecter les règles de distanciation sociale ainsi que les gestes barrières
- Présenter-vous avec un masque, s'il est en tissu ou que vous portez un masque chirurgical depuis plus de 3h, l'EFS vous fournira un masque chirurgical.

Avant de vous déplacer quelques conseils... Pensez à :

- Faire le test en ligne pour vérifier votre aptitude au don : dondesang.efs.sante.fr
- Prendre un stylo et votre gourde si possible
- Prendre rendez-vous pour limiter l'affluence et l'attente en collecte

Vous êtes autorisés à vous déplacer pour aller donner votre sang sous réserve de remplir l'attestation en cochant la rubrique assistance aux personnes vulnérables.

• LA COLLECTE ALIMENTAIRE

Vous avez apportés 1 tonne 188 kilos de denrées en 2019 : un record à battre !

Le CCAS organise la collecte de denrées alimentaires non périssables au profit de la banque alimentaire. L'année dernière votre générosité a placé notre commune largement en tête des collectes sur le Calaisis ! Rendez-vous le dernier week-end de novembre pour tenter de relever ce challenge. Merci !

Depuis 35 ans, les banques alimentaires agissent contre la pauvreté et la précarité alimentaire et chaque année la collecte nationale permet de récolter près de 11 500 tonnes de denrées alimentaires, soit l'équivalent de 23 millions de repas. Cette collecte est un grand rendez-vous solidaire durant lequel les denrées collectées sont redistribuées pour aider localement les familles en situation de précarité. La crise sanitaire a provoqué une augmentation du nombre de bénéficiaires alors plus que jamais il faut être mobilisé.



Horaires et points de collecte :

- Vendredi 27 novembre de 16h30 à 18h30 en Mairie
- Samedi 28 novembre de 9h30 à 12h en Mairie
- Dimanche 29 novembre de 8h30 à 12h30 à Intermarché

Exceptionnellement il n'y aura pas de collecte dans les écoles.

Vous êtes autorisés à vous déplacer pour donner des denrées sous réserve de remplir l'attestation en cochant la case n°4 pour un déplacement au motif de l'assistance aux personnes vulnérables.

CIVISME



Les déjections canines représentent une des sources majeures de mécontentement des piétons, des parents avec des poussettes, des riverains... Depuis 2016, la mairie distribue gratuitement des sacs biodégradables et spécialement conçus pour recueillir les déjections de votre animal. Ces sacs sont disponibles à l'accueil de la mairie. Rappelons que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts...

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder au ramassage immédiat des déjections de son animal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une amende de 35 €.

Adoptons tous ensemble les réflexes de bien vivre ensemble.

TRIBUNE

Les annonces de notre Président sont tombées. Nous, voici de nouveau en période de confinement, cette période si difficile pour chacune et chacun d'entre nous mais nécessaire pour notre sécurité sanitaire.

Nous soutenons tous les professionnels de santé qui sont en première ligne et qui, chaque jour, se battent pour que nous puissions vivre.

Nous soutenons tous les enseignants, qui continueront d'inculquer à nos enfants le savoir dans des conditions sanitaires particulières et avec, en mémoire, la perte atroce de l'un des leurs.

Nous soutenons les artisans et les commerçants, déjà durement touchés par le premier confinement.

Nous ne pouvons qu'appeler Les Attaquois et Les Attaquaises à les aider le plus possible.

Consommons local, sauvagardons nos commerces, sauvagardons nos emplois !

Nous soutenons l'ensemble des professions et l'ensemble d'entre vous.

Prenez bien soin de vous et de vos proches ; Ensemble, préservons notre santé

Eliane KRASINSKI
Jean-Paul VASSEUR
Vanessa VAMPLUS

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends entre particuliers qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des problèmes de voisinage, de bornage, de droit de passage, de mur mitoyen...

Il intervient également sur des litiges entre propriétaires et locataires.

Contact : Tribunal de proximité Calais - 15 Place Crèvecoeur / 03.21.36.37.69

• RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tout Français ayant 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il sera ainsi convoqué pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et il sera inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. Le recensement doit se faire entre le jour des 16 ans et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de l'anniversaire.

Après le recensement et aussi longtemps que le jeune n'a pas 25 ans, il est tenu d'informer le Centre du Service National de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle le concernant. Cette obligation ne cesse pas avec la JDC.

L'attestation de recensement est indispensable pour l'inscription aux examens soumis à l'autorité publique (BEP, Baccalauréat, permis de conduire...). À partir de 25 ans, il n'y a plus de justificatif à fournir.

Documents à fournir pour le recensement :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille à jour
- Un justificatif de domicile



À la suite du recensement, la mairie délivre l'attestation. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, s'adresser au Centre de Service National. Tel : 03.59.00.43.00.

Après recensement, le jeune peut consulter son compte sur le site www.majdc.fr

DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL RÉUNION D'INFORMATION DU DÉPARTEMENT



L'activité d'assistant familial consiste à accueillir à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans. L'assistant familial s'engage à leur procurer un cadre de vie chaleureux et équilibré pour leur permettre de se développer physiquement, psychologiquement et affectivement.

Le parcours classique consiste à accueillir un enfant sur le long terme mais il existe d'autres cas tels que l'accueil d'observation (de 3 à 6 mois), l'accueil d'urgence de courte durée ou l'accueil d'une jeune mineure avec enfant. Les réunions permettent de rencontrer des assistants familiaux et d'être sensibilisé à cette activité : modalités d'exercice, responsabilités et contraintes, relations avec les responsables de l'enfant...

La Maison du Département et de la Solidarité du Calais organise une réunion d'information dans ses locaux au 40 rue Gaillard à Calais, le vendredi 11 décembre de 9h15 à 12h

STOP À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

Le 25 novembre est la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Contrairement au conflit, dans les violences s'exprime un rapport de domination et de prise de pouvoir de l'auteur sur la victime. Les formes de violence au sein du couple sont multiples : physiques (bousculade, strangulation, morsure, brûlure, séquestration...), verbales (injure, menace...), psychologiques (intimidation, humiliation, dévalorisation, interdiction de fréquenter des amis, de la famille...), sexuelles (agression ou viol), économiques (contrôle des dépenses, interdiction de travailler...), confiscation de document (carte d'identité, carte vitale, diplôme...).

La loi protège les victimes et organise pour elles une écoute, une orientation, un accompagnement. Elle prévoit des sanctions.

La violence n'est pas une fatalité, pour la vaincre il faut en parler. « La Parenthèse » c'est une structure animée par des professionnels tenus à une obligation de réserve et disponible pour : accueillir, écouter, soutenir, informer sur les droits, apporter un soutien psychologique, et accompagner dans les démarches.

• La Parenthèse

71 rue Marinot Calais

Tél 06.68.63.19.91

Laparenthese.calais@gmail.com

Accueil du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

• Violences Femmes Infos

3919 (appel anonyme et gratuit)

Stop-violence-femmes.gouv.fr

• Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Tribunal 15 Place Crèvecoeur Calais

1er et 3ème mardi du mois de 13h45 à 16h45

03.21.30.45.41

• France Victimes 62

03.21.71.62.00



• ASSURANCE MALADIE

Depuis le 10 juillet, L'Assurance Maladie a mis à disposition des assurés une adresse mail générique et une plateforme pour leur permettre de transmettre par voie dématérialisée les demandes et les pièces justificatives, sans avoir à se déplacer.

Les documents envoyés doivent impérativement être au format PDF. (Avec un smartphone, il est possible de numériser les documents via l'appareil photo de son téléphone). Un mail vous informera de la réception des documents. Cette nouvelle pratique permet un gain de temps, plus de délais postaux, plus de déplacements aux boîtes aux lettres et des délais de traitement raccourcis.

- Pour les demandes d'Aide Médicale d'État :
ame.cpam623@assurance-maladie.fr




- Pour les autres demandes concernant :
- le paiement des indemnités journalières
- l'invalidité
- les accidents du travail et les maladies professionnelles
- l'aide à une complémentaire santé
- les informations administratives et les droits
- la commission de recours amiable
Une seule adresse : <https://depot.cpam-cotedopale.fr/>

• GRDF : L'OPÉRATION D'INVENTAIRE - RAPPEL

Rappel : GRDF procède au changement d'alimentation en gaz naturel, pour préparer l'arrivée de ce nouveau gaz, tout matériel doit être inventorié. Vous avez reçu un courrier vous informant du déroulement de cette opération d'inventaire obligatoire qui se déroule sur Les Attaques jusqu'en décembre.

Pour votre sécurité :

 L'agent doit s'identifier, en montrant son badge et sa lettre d'accréditation ; il regarde tous vos appareils alimentés en gaz ; demande votre consentement pour l'utilisation des données recueillies lors de l'opération ; vous demande une signature sur tablette numérique (aucun document papier ne doit être signé) ; il ne cherche pas à vendre des services.



Ne faites pas entrer une personne qui se présente sans badge ni lettre et montre furtivement quelque chose qui s'en approche ; N'acceptez pas de signer des documents ; ou de facture de prestation ; ne montrez pas votre facture de consommation ; on ne peut pas vous vendre des services ni vous dire que votre chaudière est incompatible avec le nouveau gaz et qu'il faut la changer sans que vous ayez reçu un courrier de GRDF vous le précisant.

Contacts

GRDF du lundi au vendredi de 8h à 17h : 09.69.36.35.34 - Site Internet : grdf.fr/changementdegaz



RÉNOVATION DE L'HABITAT

POINT INFO ÉNERGIE DE L'AGGLOMERATION

Vous avez un projet de rénovation ? L'Espace Info Énergie vous accompagne dans la définition de votre projet avec des conseils gratuits et indépendants afin de vous aider à définir des travaux efficaces d'amélioration énergétique de l'habitat (isolation des toitures, des murs, mise en place de système d'énergies renouvelables). Le conseiller vous accompagne dans toutes vos démarches.

Espace Info Énergie / Hôtel Communautaire - 76 Boulevard Gambetta Calais - 03.21.19.55.60 - ieducalaisis@grandcalais.fr

• LES AUTRES AIDES POUR LES TRAVAUX DANS L'HABITATION

- ANAH



L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat vous propose de rénover votre logement dans le cadre d'un programme « Habiter sain, habiter serein » Des travaux sont nécessaires pour mettre en sécurité votre logement ? Le rendre confortable et sain ? Il peut s'agir par exemple de travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz. De l'installation d'une salle de bain et de toilettes. Le confortement des fondations ou le remplacement d'une toiture peuvent aussi être concernés. Selon l'ampleur des travaux, l'ANAH peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet.

Renseignements sur : www.anah.fr

- FAIRE



FAIRE, c'est le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique. Vous allez engager des travaux de rénovation énergétique de votre logement ? Ne vous lancez pas sans avoir fait le point sur les aides disponibles. En réalisant des travaux performants par des professionnels qualifiés, vous pourrez bénéficier de plusieurs aides.

Renseignez-vous auprès des conseillers FAIRE, ils sont là pour vous informer afin d'obtenir les meilleurs financements possibles.

Les coordonnées sur le site : www.faire.gouv.fr

IMPRIM'TOU A FÊTÉ SON 1ER ANNIVERSAIRE

Stéphanie FOURNIER a installé en septembre 2019 son enseigne « Imprim'Tou » dans la zone d'activité des Estaches à côté d'Ordinapub.

L'activité de l'entreprise est l'impression de documents : flyers, affiches, brochures, cartes commerciales, dépliants, calendriers, objets publicitaires, tampons, menus pour la restauration... Madame FOURNIER réalise également les faire parts de naissance et de mariage avec un large catalogue de choix de modèles, et bien sûr la carte de visite de base.

Avec une solide expérience de 7 ans dans le domaine de l'impression, Stéphanie FOURNIER est passionnée par la création, et la conception de tous types de documents. Elle accueille professionnels et privés pour la réalisation de leurs supports de communication. Vous avez une idée, elle vous proposera une mise en page.

A l'issue de cette première année d'ouverture de sa boutique, Stéphanie FOURNIER tire un bilan très



positif de son démarrage, un signe prometteur pour l'avenir de l'entreprise.

Nous la félicitons et lui souhaitons un grand succès.

Contacts

116 rue d'Amsterdam - Tél : 06.83.20.41.79

imprimtou@orange.fr

Facebook : Imprim'Tou

AVEC GRAND CALAIS Terres & Mers

• CALAIS GENEROSITE : GAGNEZ DES PLACES POUR LE SPECTACLE DE CIRQUE DE HAUTE VOLTIGE

En raison des risques liés à la crise sanitaire, la 4ème édition du spectacle de cirque Calais Générosité initialement prévue en octobre a été reportée du vendredi 18 au dimanche 20 décembre.

Le chapiteau sera installé au bassin Ouest à Calais (boulevard de la Résistance). L'agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers offre 60 places à la commune, et le Maire a décidé, comme les années précédentes, de faire gagner ces places aux enfants de la commune.

30 lots de 2 places seront mis en jeu par tirage au sort.

Pour participer, il suffira de compléter un bulletin de participation sur notre site Internet www.lesattaques.fr à partir du mardi 8 et au plus tard le jeudi 17 décembre à 14h. Le tirage au sort des places gagnantes se déroulera en mairie le même jour à 17h. Les gagnants seront invités à retirer leurs places le

vendredi 18 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

En espérant que les conditions sanitaires qui ont déjà entraîné un premier report de date, permettent l'organisation de ce magnifique rendez-vous festif. À quelques jours des fêtes de fin d'année ce spectacle de haute voltige vous fera entrer dans la magie de Noël.

Jeu réservé aux enfants scolarisés jusque 15 ans et résidant aux Attaques.

1 participation par enfant.

Jeu en ligne à partir du mardi 8 décembre.

Participation au plus tard le jeudi 17 décembre à 14h.

Tirage au sort le 17 décembre à 17h en mairie

Retrait des places vendredi 18 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h30.



LA CRÈCHE POM D'API, AU SOLEIL

Le lundi au soleil c'est une chance dont ont profité les petits de la crèche Pom d'Api !

Comme souvent, lorsque la météo le permet, l'équipe d'accueil a emmené les enfants avec les poussettes collectives dans le parc de la mairie.

Le 14 septembre dernier, c'est sous le marronnier qu'ils ont pris leur goûter tout en découvrant et en écoutant le chant des oiseaux.

ILS SE SONT DIT OUI

- Henri-Lucien WIELS et Marcelle HAMY, mariés le 28 août 2020



- Allan BREMENT et Émilie LANNOYE, mariés le 29 août 2020

- Antoine VAMPOUILLE et Anaïs LEBECQ, mariés le 19 septembre 2020



- Geoffrey DUVAL et Coralie BLOUME, mariés le 5 septembre 2020

• ILS SONT ARRIVÉS AU MONDE

- Ambre MAKY KOUEDY, le 9 août 2020, fille de Lucie MAKY KOUEDY
- Sacha BERDIN, le 13 août 2020, fils de Mathieu BERDIN et de Perrine DEBACKERE
- Willow BAUDE, le 25 septembre 2020, fille de Pierre-Antoine BAUDE et de Maryse LEDET
- Charlie ROBBE, le 25 septembre 2020, fils de Jimmy ROBBE et d'Amélie BOUCLET
- Eloïse DEREËP, le 21 octobre 2020, fille d'Alexandre DEREËP et de Gwenaëlle BERNARD

• ILS NOUS ONT QUITTÉS

- M. Dominique DUFURNY, le 29 août 2020
- Mme Germaine DURIEUX, le 21 septembre 2020
- M. Dominique VEREECQUE, le 1er octobre 2020

HOMMAGE

Toute la communauté attaquoise, et bien au-delà, a été ébranlée par la disparition brutale et prématurée d'Hubert NICOLAY, à l'âge de 50 ans.

Enfant du village, Hubert a repris l'entreprise familiale et l'a considérablement développée avec son épouse Virginie sur la zone d'activités des Estaches dans le respect de la stricte réglementation des établissements classés.

Au-delà de ses compétences professionnelles dans un domaine très spécialisé, Hubert était un homme affable, jovial, disponible et serviable. Les chefs d'entreprises de la Zone ont perdu un fidèle collègue.

Le sourire et l'amabilité de « Ti Boule » manqueront à tous les Attaquois.

Au nom de la commune nous avons pris part à la foule qui lui a rendu hommage pour ses funérailles, et nous renouvelons à Virginie, Arthur, Julie, et à toute la famille, nos plus sincères condoléances en les assurant de tout notre soutien.



• La boulangerie pâtisserie DEJONGHE Père & Fils a fêté ses 25 ans

Thierry et Blandine DEJONGHE se sont installés sur la commune le 15 février 1995 en reprenant la boulangerie située à l'époque au passage à niveau de Pont d'Andres (qui n'existe plus actuellement)

Ils ont ensuite emménagé Route Nationale à Pont d'Andres en 2001 pour développer leur commerce avec une meilleure visibilité sur cet axe très passant. L'entreprise s'est développée avec l'ouverture d'une seconde boutique au centre du village le 21 juin 2013.

Originaire de Guempes, Thierry DEJONGHE a fait ses études au CET Louis BLERIOT à Calais où il a obtenu des diplômes de pâtissier, chocolatier, glacier et confiseur. Il a commencé à travailler à l'âge de 17 ans et demi en qualité de boulanger-pâtissier. Après être resté 10 ans ouvrier, Thierry DEJONGHE s'est installé à son compte. « J'ai démarré avec un ouvrier boulanger, une vendeuse et un apprenti, aujourd'hui nous sommes huit plus trois apprentis. Blandine, mon épouse, a appris le métier sur le tas au magasin. Mon fils Samuel a intégré l'entreprise en 2013, j'ai voulu le dissuader, car notre métier est difficile »

La relève...

Cependant les recommandations du père n'ont rien changé à l'envie du fils. Tout petit Samuel était curieux et s'attardait souvent dans le laboratoire derrière Thierry. Il maniait déjà le rouleau à pâtisserie avec une certaine dextérité. Enfant, il accompagnait sa mère dans les tournées de pain et dès l'âge de 14 ans, Samuel a clairement émis de souhait de travailler avec ses parents. À 15 ans, l'adolescent commence par un stage à la boulangerie de Dominique BATKO « Ça lui a permis de voir autre chose que notre boutique » précise Thierry. Puis Samuel obtient son BEP de pâtissier, un CAP en boulangerie, un CAP de chocolatier et un Brevet Technique des Métiers en pâtisserie. Et le 21 juin 2013, alors que la seconde boutique route d'Andres ouvre ses portes, Samuel devient l'associé de ses parents pour les deux boulangeries.

De l'imagination et des distinctions

Il y a 5 ans, Samuel a imaginé la recette du Délice des Attaques, un gâteau composé d'une mousse de chocolat blanc vanillée, d'un coulis de framboise, d'une mousse aux fruits rouges, enrobé de chocolat blanc rocher... un délice d'où son appellation ! Lauréat de plusieurs concours, il a notamment rapporté à la boulangerie pâtisserie DEJONGHE Père & Fils le prix du meilleur Calais lors de ses deux éditions en 2018 et en 2019.



Dans la galette... le territoire à l'honneur !

La famille DEJONGHE met un point d'honneur à valoriser le territoire et la commune. En janvier 2020, elle a inséré dans les galettes des Rois des fèves représentant des lieux symboliques du Calaisis, et bien sûr la mairie de Les Attaques. Pour l'année prochaine, l'artisan a décidé de personnaliser à nouveau ses fèves en organisant un concours de dessin : les enfants étaient invités à dessiner leur endroit préféré de la commune. Une sélection des dessins a été faite dernièrement, Raphaël, Zoé, Mélyne, Romane, Nolwen, Gisèle, Jules, Maëlys, Martin et Axel sont les artistes retenus. Ces enfants ont reproduit la boulangerie, la cabine à livres, le pont levis, la cour de l'école... Vous découvrirez leurs œuvres dans les galettes lors de l'Épiphanie en janvier prochain.

La boulangerie pâtisserie DEJONGHE fait partie depuis de nombreuses années des entreprises emblématiques de notre commune. Par son savoir-faire et la qualité de ses produits, elle fait rayonner le savoir-faire Attaquois à travers le Calaisis. Nous adressons toutes nos félicitations à Samuel, le brillant pâtissier qui assume avec brio sa vocation, à ses parents et à toute l'équipe des Ets DEJONGHE.

Le PQ a fait le buzz

Notre jeune pâtissier Samuel DEJONGHE est à la pointe de la communication et de l'actualité !

Avec son talent de créateur, il célèbre tous les événements en proposant des gâteaux qui évoquent visuellement le sujet du moment, mais qui sont bien sûr un régal pour les papilles des gourmands.

Après sa production de citrouilles et de fantômes pour Halloween fin octobre, il a fait le buzz le 4 novembre sur les radios et à la télé avec son PQ !

Dans ce contexte de crise et de confinement, il s'est amusé de l'affolement des clients à dévaliser les rayons des magasins. Un peu d'humour et de dérision, ça fait du bien en ces temps d'angoisse. Merci Samuel.

Au-delà de son aspect de rouleau de PQ, cette délicieuse pâtisserie est réalisée à base de meringue noisette, fourrée façon rocher praliné et mousse chocolat au lait-caramel.

À dévaliser aux rayons des 2 boutiques DEJONGHE sans modération, et avec le sourire !